

## Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à La Rédemption

Dossier : 6212-03-114

### Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 28 mars au 12 mai 2007

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à La Rédemption* a pris fin le 12 mai 2007. Conformément au mandat qui lui a été confié le 15 mars 2007 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 28 mars au 12 mai 2007, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

---

---



## Le projet

### Raison d'être et description

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis projette d'aménager un lieu d'enfouissement technique (LET) à La Rédemption afin de répondre aux besoins d'enfouissement des matières résiduelles des municipalités de ces deux MRC. Ce nouveau LET remplacerait le lieu d'enfouissement sanitaire actuellement utilisé dans la municipalité de Padoue qui a pratiquement atteint sa capacité totale d'exploitation. L'emplacement du site serait à environ 19 km de la route 132 sur des terres publiques et privées et serait accessible par le 8<sup>e</sup> Rang. Le LET serait situé à plus d'un kilomètre de la plus proche résidence et à environ 385 m de la rivière Mitis. D'une capacité d'enfouissement totale de 915 000 m<sup>3</sup>, le LET proposé pourrait disposer d'un tonnage annuel de l'ordre de 23 800 tonnes de matières résiduelles. Le LET aurait une superficie d'environ 110 000 m<sup>2</sup> dont l'aire d'enfouissement serait divisée en 24 cellules d'une durée d'exploitation d'environ une année chacune, pour une durée de vie d'environ 25 ans.

L'aménagement de l'aire d'exploitation du LET proposé se ferait en six phases. La première phase de construction comprendrait tous les aménagements connexes incluant la station de traitement du lixiviat. Des travaux de déboisement, de terrassement, de transport et de mise en place de matériaux d'emprunt et de pose de matériaux géosynthétiques seraient nécessaires à chacune des phases de construction. Aucun dynamitage n'est prévu pour le moment. Lors de l'exploitation, certains matériaux granulaires pourraient être importés sur le site pour les opérations journalières de recouvrement des matières résiduelles. L'opération du lieu nécessiterait l'utilisation quotidienne d'un compacteur et d'un chargeur sur roues. Le projet comprendrait, entre autres, un système d'imperméabilisation à double niveau de protection à l'aide de matériaux géosynthétiques et naturels à la base de la zone d'enfouissement des matières résiduelles. Le promoteur prévoit installer un système de collecte et de traitement du lixiviat ainsi qu'un système de collecte et d'évacuation passive du biogaz. De plus, des équipements de suivi environnemental pour l'eau souterraine et le biogaz ainsi que d'autres ouvrages connexes feraient partie du projet. Le promoteur estime que les travaux de construction seraient complétés au printemps 2008 et évalue le coût du projet à 15,8 M\$.

*(Extrait du communiqué émis le 28 mars 2007)*

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation.

## **Le projet**

### **Le transport des matières résiduelles**

- L'augmentation de l'achalandage des camions pour la période de construction et le transport des matières résiduelles ;
- l'amélioration du réseau routier pour soutenir l'augmentation du trafic ;
- le bruit lié au transport ;
- la détérioration du réseau routier ;
- les sommes qui seraient versées à la municipalité de La Rédemption pour les travaux de réfection des routes endommagées par les camions lourds ;
- les dangers liés à l'augmentation de la circulation pour les résidents du secteur ;
- les mesures qui seraient mises en place pour faire respecter les limites de vitesse et la sécurité routière ;
- l'utilisation de la route Massé ;
- les autres possibilités envisagées par le promoteur pour le transport (trouver d'autres chemins ou une voie de contournement).

### **La justification de l'emplacement du site et les solutions de rechange**

- La justification du choix du site à La Rédemption pour l'établissement d'un LET ;
- la présence du site à proximité de la prise d'eau potable de la ville de Mont-Joli ;
- la grande distance séparant le site proposé des grands centres des MRC de La Mitis et de La Matapédia ;
- la possibilité de déplacer le site prévu à un endroit éloigné de la rivière Mitis, à proximité de milieux déjà perturbés ;
- le recours à d'autres technologies permettant l'élimination des matières résiduelles comme solution de remplacement à l'établissement d'un LET (usine de cogénération, incinérateur, etc.).

### **Les éléments de l'étude d'impact**

- L'expertise et l'intérêt du promoteur à exploiter un LET ;
- l'exactitude des données contenues dans l'étude d'impact ;
- le type de déchets qui seraient enfouis dans le LET ;
- l'étude sur la réfection complète du 8<sup>e</sup> Rang ;
- le coût de l'étude d'impact ;
- la fiabilité des matériaux d'imperméabilisation qui seront utilisés dans le site d'enfouissement et la matière utilisée dans leur fabrication.

### **Les mesures de surveillance, de contrôle et de suivi**

- Les mesures de vérification des matériaux d'imperméabilisation ;
- le respect de la surveillance et du suivi du LET par le promoteur ;
- les mesures de contrôle des matières résiduelles qui entreraient dans le LET ;
- l'application de la surveillance pendant la période de postfermeture.

## **Les milieux biophysique et humain**

- La protection du milieu biophysique et les risques de pollution liés à l'exploitation du site ;
- la qualité de l'air et les odeurs créées par les rejets de biogaz ;
- les dangers liés à l'émergence de maladies pour les humains et la faune ;
- l'impact des déchets toxiques sur l'environnement ;
- les connaissances et les études du consultant concernant le milieu biophysique ;
- les possibilités de mutation dans les écosystèmes ;
- la présence de goélands et d'autres animaux indésirables sur le site (souris, rats, etc.) ;
- les fouilles archéologiques effectuées par le promoteur pour révéler la présence d'artéfacts amérindiens dans la zone d'étude.

## **Le traitement du lixiviat et les impacts sur la rivière Mitis**

- Le traitement du lixiviat brut ;
- le calcul de la marge de sécurité des bassins de rétention et le risque de déversement du lixiviat dans la rivière Mitis ;
- la disposition des filtres contaminés traitant le lixiviat ;
- l'expérience du promoteur quant au traitement du lixiviat et la fiabilité du modèle utilisé pour en prévoir la gestion ;
- l'explication du calcul empirique fait par le promoteur dans l'estimation de la zone de mélange du lixiviat ;
- la possibilité de récupérer et de traiter le lixiviat dans une usine ;
- les risques de détérioration de la qualité de l'eau de la rivière Mitis ;
- le risque de contamination du saumon par le lixiviat rejeté dans la rivière Mitis ;
- les problèmes liés au traitement inadéquat des eaux de lixiviation dans des sites d'enfouissement déjà existants ;
- les effets cumulatifs des substances polluantes rejetées dans la rivière Mitis avec les contaminants présents actuellement sur l'ensemble de la durée de vie du LET ;
- la nécessité d'ajouter des filtres pour traiter l'eau potable des résidents de Mont-Joli ;
- le risque de contamination des eaux souterraines.

## **La consultation publique et l'acceptabilité sociale du projet**

- La demande d'audience publique ;
- la méthode d'information et de consultation du promoteur ;
- le processus de consultation publique du BAPE ;
- les coûts liés à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ;
- la possibilité de tenir un référendum pour juger du niveau d'acceptabilité sociale du projet ;
- le sentiment que le projet est imposé à la population ;
- la crainte que le LET deviennent le seul site d'enfouissement pour tous les villages de moins de 2 000 habitants de la Gaspésie ;
- l'impression que le projet n'a pas été élaboré démocratiquement.

## Les activités d'information et de communication

### Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers	1477, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli
Bibliothèque Madeleine Gagnon	24, promenade de l'Hôtel-de-Ville, Amqui
Bibliothèque municipale de Sainte-Jeanne-d'Arc	205, rue Principale
Bureau municipal de La Rédemption	68, rue Soucy

### Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

### La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
Le dimanche 25 mars 2007		<i>L'Information</i>
Le mardi 27 mars 2007	<i>La Presse</i>	
Le mardi 27 mars 2007	<i>Le Soleil</i>	
Le dimanche 15 avril 2007		<i>L'Information</i>

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
28 mars 2007 Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	182	Site du BAPE
25 avril 2007 Rappel aux médias de la tenue de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

## La séance d'information

Date	Le mercredi 25 avril 2007
BAPE : Animation	M <sup>me</sup> Danielle Hawey
Accueil et prise de notes	M <sup>me</sup> Catherine Roberge
Promoteur	M. François Bergeron, président et chargé de projet, Consultants Enviroconseil M. Dominic Boisjoly, analyste en environnement, Consultants Enviroconseil M. Marcel Moreau, directeur général, Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de la Matapédia et de La Mitis
Assistance	118 personnes
Durée	3 heures 30 minutes

## Les relations de presse

Trois journalistes représentant TVA–CFER Rimouski, Radio-Canada Télévision Rimouski ainsi que l'hebdomadaire *L'Information* de Mont-Joli étaient présents lors de la séance d'information. Le journal *Le Soleil* s'est également intéressé au projet. Par ailleurs, la responsable du dossier a communiqué avec les médias couvrant le territoire concerné par le projet afin de relayer l'information à la population intéressée.

## La revue de presse

Une revue de presse a été colligée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Les hebdomadaires de la région, tels que *L'Avant-Poste* et *L'Information* ainsi que CFER-TVA et Radio-Canada de Rimouski ont couvert la période d'information et de consultation publiques. Ces médias ont essentiellement repris le contenu diffusé dans le communiqué émis par le BAPE. Ils ont principalement fait ressortir la tenue de la séance d'information du 25 avril 2007 ainsi que la description du projet. De plus, le journal *Le Soleil* a également publié une lettre d'un lecteur concernant le projet.

Québec, le 16 mai 2007

Catherine Roberge, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Danielle Hawey, conseillère en communication